



SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs

RAPPORT ANNUEL 2006

Société du Groupe



Imperial
Tobacco

**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE DU
27 mars 2007**

SITAB

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre MAGNE
Président

TOBAMARK, représentée par **Monsieur Hervé DELBREIL**
Administrateur

TOBACCOR, représentée par **Monsieur Eric DAHLSTRÖM**
Administrateur

CAMINA – CI, représentée par **Monsieur Nagendra NATH**
Administrateur

Monsieur Colin MATTHEWS
Administrateur

Monsieur Tiéba OUATTARA
Administrateur

CORALMA International, représentée par **Monsieur Paul RICHARDSON**
Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL
01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE
01 B.P. 224 ABIDJAN 01



DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Paul RICHARDSON

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Monsieur Abdoulaye KONE

DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING
Monsieur Moussa SAHANDE

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (Actions cotées à la BRVM)	40%
Catégorie B (Actions non cotées)	60%

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2007.
5. Fin de mandat d'un Administrateur - Proposition de renouvellement.
6. Fin de mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet DELOITTE et TOUCHE, et de son suppléant, Monsieur Charles AIE. Proposition de renouvellement.
7. Pouvoirs à conférer.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra au Palais de la Culture
de TREICVILLE (Salle Kodjo Ebouclé)
à 11 heures 00

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous nous réjouissons de l'opportunité de la rencontre de ce jour qui nous permet de vous présenter les résultats de notre société pour l'exercice 2006 ainsi que les perspectives pour 2007.

Aussi, Conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin :

- de vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2006 ;
- de vous faire connaître les résultats obtenus ;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 ;
- et enfin de vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers Actionnaires,

L'année 2006 a encore été une année difficile, marquée par des événements qui ont eu un impact négatif sur l'économie et sur les activités commerciales.

Grâce à quelques secteurs porteurs, notamment le pétrole et les télécommunications, l'économie ivoirienne parvient à résister et le taux de croissance du PIB, récemment annoncé, est ressorti positif à 1,2 en 2006 (Vs 1,8 en 2005). Néanmoins, le secteur industriel a encore reculé de 6,7% et dans ce contexte, en dépit de la situation difficile de notre pays, les résultats dégagés par votre société au cours de l'exercice 2006 sont satisfaisants.

Au delà du contexte économique, il faut également vous rappeler les divergences avec notre ex-partenaire BAT, apporteur des marques CRAVEN et DUNHILL, qui ont finalement abouti à la rupture de nos relations après 25 années de collaboration et de travail à leur profit.

Cette rupture, liée essentiellement à leur volonté de délocaliser la production de leurs marques dans l'usine de BAT au Bénin, n'a pas été sans difficultés et sans conséquences pour notre entreprise.

Malgré ces nombreux défis et grâce au professionnalisme de l'ensemble du personnel et l'approche pragmatique de l'équipe commerciale, la SITAB a pu consolider et renforcer la position des marques du Groupe IMPERIAL TOBACCO aux premières places du marché domestique. Par ailleurs, les bons ratios techniques de l'usine, ainsi que les efforts continus de réduction des frais généraux, ont également contribué aux résultats obtenus en 2006.

Il faut en remercier et féliciter une fois de plus toute l'équipe de Direction ainsi que tout le personnel, en particulier les employés de l'usine de Bouaké qui continuent à vivre dans un environnement difficile.

ASPECT COMMERCIAL

Les ventes globales de la société pour l'exercice 2006 ont progressé de 3% par rapport à l'exercice précédent passant de 3.239 millions de cigarettes à 3.332 millions de cigarettes. Néanmoins, ce volume est toujours largement inférieur à la situation d'avant crise qui était supérieur à de 4 000 millions de cigarettes en 2000.

La progression des ventes de la société s'explique par une nette amélioration des volumes à l'export, ainsi que de la bonne performance des marques du Groupe IMPERIAL TOBACCO en Côte d'Ivoire, malgré le léger recul des ventes domestiques de la SITAB du fait de la séparation d'avec BAT.

Au plan concurrentiel, la hausse des parts de marché des marques du Groupe, amorcée depuis l'année 2000, se confirme. La marque EXCELLENCE maintient son leadership sur le marché ivoirien et FINE a aussi fortement progressé, essentiellement au détriment de CRAVEN et grâce notamment aux bonnes performances de FINE Light.

Les parts de vente légales en 2006 sont estimées à 86% pour les marques du Groupe, contre 70% en 2005, malgré l'introduction dans le segment économique de deux nouveaux produits concurrents, Vegas et Pall Mall.

ASPECT INDUSTRIEL

L'arrêt des fabrications BAT n'a pas entraîné la baisse des volumes de production de notre usine en 2006. Pour l'exercice, le volume de production cigarettes a atteint 3 267 millions de cigarettes soit une augmentation de 9% par rapport à l'exercice 2005.

Le volume scaferlati a quant à lui atteint 4 057 Tonnes dont 1 448 Tonnes à l'export en direction de la MABUCIG (Burkina Faso) et de SONATAM (Mali), soit une hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2006 s'est caractérisé par la mise en exploitation de la nouvelle ligne côtes avec confirmation d'une meilleure qualité de scaferlati, la modification et la remise en service de la ligne dédiée à CRAVEN pour les marques FINE et EXCELLENCE, ainsi que le transfert d'une ligne de production vers le Tchad, sans pénaliser la capacité de la SITAB à répondre aux besoins de ses marchés.

Dans l'ensemble, les ratios industriels ont pu être maintenus à un niveau correct, malgré les contraintes techniques liées au passage de FINE et EXCELLENCE sur la ligne rapide, antérieurement dédiée à la production de la marque CRAVEN.

De même, une avancée significative a été réalisée dans la démarche de certification de l'usine aux normes environnementales et qualité (ISO 14001 et ISO 9001) et devrait aboutir au cours de l'exercice 2007.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au niveau des ressources humaines, l'année 2006 a enregistré 15 embauches pour 21 départs, et l'effectif passe de 288 en décembre 2005 à 282 en décembre 2006, dont 184 agents continuent d'exercer à Bouaké.

Au plan social, si on constate une baisse des accidents de travail par rapport à 2005, les absences longues durées pour maladies connaissent une augmentation, en dépit des efforts menés par la société pour assurer un meilleur suivi médical du personnel.

Du fait des incertitudes quant à l'avenir suite à la rupture avec BAT, et de la situation particulière des travailleurs de Bouaké contraints, dans de nombreux cas, de vivre loin de leurs familles, les revendications sociales et salariales se sont accentuées. Toutefois, le dialogue constructif entre la Direction et le personnel s'est poursuivi et cette tension ambiante n'a pas rejailli sur le fonctionnement de l'entreprise.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est en baisse par rapport à l'année précédente et s'établit à 61.7 milliards FCfa contre 64.2 milliards en 2005. Cette baisse du chiffre d'affaires, malgré une progression de 2.9% des volumes globaux de ventes, s'explique principalement par l'arrêt des ventes des produits BAT dans les segments premium et luxe, en dépit d'une hausse plus importante des ventes des marques ITG (segments économique et standard).

Les ventes domestiques hors import représentent environ 80% des volumes de ventes, soit 2 658 mu contre 2 598 mu l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 40.5 milliards FCfa (43.1 milliards en 2005). L'importation de cigarettes représente 1% du volume des ventes totales contre 5% l'an dernier soit 33 mu. En revanche, l'activité d'exportation de cigarettes atteint cette année 641 mu contre 478 mu l'année précédente, en raison de la hausse des ventes à destination du marché du Niger.

Les coûts matières, production stockée comprise, sont en hausse de 13.3%. Outre l'impact des cessions négociées de stocks de matières BAT, cette hausse des coûts matières est due également à l'augmentation des prix d'achat de nos matières premières.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10.0 milliards F Cfa contre 11.2 milliards en 2005 et représentent 16.2% du chiffre d'affaires contre 17.4% l'an passé. Cette baisse de 1.2 milliards F Cfa s'explique en partie par la prise en compte en 2005 de 1 057.5 de frais de publicité sur les marques BAT.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2006, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 5.390.703.328 F CFA. Ce bénéfice est en régression de 16.3% par rapport à l'exercice 2005.

Ce résultat a été obtenu après :

- La dotation aux amortissements de 730.749.858 FCfa
- La constitution de provisions pour 259.387.107 FCfa
- Un prélèvement de 1.185.371.727 F Cfa pour l'impôt BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2005, à savoir 1.920.144.680 FCfa, la somme totale disponible s'établit à 7.310.848.008 FCfa.

Enfin, nous vous proposons :

1) D'affecter le résultat de l'exercice 2006 de la façon suivante :

	FCFA
Résultat de l'exercice 2006	5.390.703.328
Report à nouveau <i>(après affectation du résultat Net 2005)</i>	1.920.144.680
Réserves facultatives	0
Disponible :	7.310.848.008
<u>Affectation :</u>	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	5.386.500.000
Dividende brut par action	6.000
Dividende net par action	5.518
Report à nouveau après affectation	1.924.348.008

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables, conformément aux dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2) De fixer le montant global des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2007 à la somme brute de 60.000.000 F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA).

3) De renouveler le mandat d'Administrateur de la Société TOBACCOR pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

4) De renouveler le mandat de Commissaire aux comptes Titulaire du Cabinet DELOITTE et TOUCHE ainsi que celui de son suppléant, Monsieur Charles AIE, pour une durée de six (6) exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'ensemble de ces propositions et documents fait l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification.

Le Conseil d'Administration remercie une fois encore l'équipe de Direction et l'ensemble du personnel pour les résultats réalisés au cours de l'année écoulée et les encourage à persévérer dans leurs efforts de maintien et de développement de notre société dans un contexte qui, si Dieu le veut, connaîtra une amélioration cette année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société SITAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC. Ces normes requièrent la planification et la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers annuels, établis selon les règles et principes comptables du système comptable OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2006.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 12 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

Commissaire aux comptes

EDI René
Expert Comptable Diplômé

ECR International

Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'O.H.A.D.A (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, Directeur général ou Directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou Directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avec la société JSNM

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : la société CORALMA International et Monsieur Colin MATTHEWS.

Nature et objet : Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

Modalités :

Le 1er décembre 1999, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou a la licence. En contrepartie, la SITAB versait à JSNM une redevance de 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation et de 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Par avenant du 19 avril 2002, le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) a été ramené à 3%.

Ce contrat a été scindé en deux contrats, l'un pour les marques appartenant en propre à JSNM, l'autre pour celles qui lui ont été concédées (Cf. contrats de licence du 11 mai 2006) sans modification du taux de redevance de marques.

Un contrat du 28 juin 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB contre une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2006, les charges relatives à cette convention s'élèvent à F CFA 1 284 110 352 H.T.

1.2 Avec la société CAITA - France

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Robert DANLOUX et la société CORALMA International.

Nature et objet :

- Convention d'assistance technique
- Convention de bureau d'achat

Modalités :

a) Assistance technique :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Au cours de cet exercice, la charge supportée par la SITAB s'élève à F CFA 4 722 890.

b) Bureau d'achat :

Par convention conclue le 15 octobre 1993, amendée le 1er janvier 2000, puis le 1er janvier 2002, la CAITA fait bénéficier à la SITAB de son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour le compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de 4% pour les achats ci-dessus visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturée. Ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à 40 Euros soit 26 238 FCFA par opération.

Au titre de l'exercice 2006, le total des commissions et courtages s'élève à F CFA 1 334 060 922 H.T.

1.3. Avec la société 3I

Administrateurs ou Directeurs Généraux intéressés :

Monsieur Pierre MAGNE et la société TOBACCOR.

Nature et objet :

- Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable
- Convention d'avance de trésorerie

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six bureaux moyennant un loyer mensuel de 450 000 FCFA.

Ce contrat a une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction. Les charges de cette location pour l'exercice 2006 se chiffrent à F CFA 5 400 000.

b) Assistance administrative et comptable :

Signée le 1er janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable moyennant le versement, de la part de la 3I, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de 2 millions de FCFA.

Le produit qui en découle s'élève à F CFA 24.000.000 HT pour 2006.

c) Avance de trésorerie :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser 500 millions de FCFA. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Aucun produit n'a été perçu au titre de cette convention au cours de l'exercice 2006.

1.4 Avec la société FILTAB

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :

Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature et objet :

- Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes. Le loyer a été porté à 1 million de FCFA hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Le produit perçu de la FILTAB au titre de ce contrat s'élève à F CFA 12 millions de FCfa pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

b) Assistance administrative et comptable :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 100 000 FCFA.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à F CFA 1.200.000 H.T., pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

1.5 Avec la société CAITA CI

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :

Messieurs Pierre MAGNE, Tiéba OUATTARA et la société TOBACCOR.

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable.

Modalités :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale moyennant une rémunération trimestrielle de 1,5 millions de FCFA hors taxes.

Aucun produit n'a été perçu par la SITAB à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2. CONVENTIONS NOUVELLES

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la SITAB, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 12 mars 2007

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

Commissaire aux comptes

EDI René
Expert Comptable Diplômé

ECR International

Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2006 s'élève à F CFA 5.390.703.328 et le report à nouveau antérieur à F CFA 1.920.144.680, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de F CFA 5.386.500.000, le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2006, à la somme de F CFA 1.924.348.008.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 6.000 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

	FCFA
Résultat de l'exercice 2006	5.390.703.328
Report à nouveau <i>(après affectation du résultat Net 2005)</i>	1.920.144.680
Réserves facultatives	0
Disponible :	7.310.848.008
Affectation :	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	5.386.500.000
Dividende brut par action	6.000
Dividende net par action	5.518
Report à nouveau après affectation	1.924.348.008

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (.....)

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2007 à la somme brute de 60.000.000 de F CFA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (.....)

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la Société TOBACCOR pour une durée de (6) six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
La société TOBACCOR continuera d'être représentée par Monsieur Eric DAHLSTRÖM.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat du Cabinet DELOITTE et TOUCHE, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à (...)

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat de Monsieur Charles AIE, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant, pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à (...)

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)



DOCUMENTS COMPTABLES

SITAB

BILAN

ACTIF	2006	2005
Charges immobilisées	0	0
Immobilisations incorporelles	246 552 660	246 552 660
Immobilisations corporelles brutes	20 206 404 426	21 686 885 816
Immobilisations financières	1 188 977 705	1 157 604 049
Amortissements et provisions	-18 023 874 680	-19 045 176 910
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 618 060 111	4 045 865 615
Stocks	18 941 594 853	18 260 205 125
Fournisseurs, avances versées	0	0
Clients	4 877 468 112	3 606 236 478
Autres créances	1 643 117 106	1 123 400 370
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 462 180 071	22 989 841 973
TOTAL TRÉSORERIE-ACTIF	7 787 843 250	8 481 550 795
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	36 868 083 432	35 517 258 383
PASSIF	2006	2005
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
Primes et réserves	2 445 551 597	2 445 551 597
Report à nouveau	1 920 144 680	1 760 765 759
Résultat net de l'exercice	5 390 703 328	6 443 628 921
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 245 149 605	15 138 696 277
Emprunts et dettes financières diverses	15 232 698	15 232 698
Provisions financières pour risques et charges	1 072 188 935	1 213 513 047
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 087 421 633	1 228 745 745
Clients, avances reçues	0	0
Fournisseurs d'exploitation	17 201 061 345	12 390 714 822
Dettes fiscales	3 819 848 147	6 298 017 274
Dettes sociales	237 928 042	229 120 424
Autres dettes	195 256 332	161 740 752
TOTAL PASSIF CIRCULANT	21 454 093 866	19 079 593 272
TOTAL TRÉSORERIE-PASSIF	81 418 328	70 223 089
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	36 868 083 432	35 517 258 383

COMPTES DE RESULTATS

	2006	2005
Ventes de marchandises	2 444 531 452	4 115 412 696
Production vendue	57 578 378 507	58 533 074 923
Travaux, services vendus	1 624 828 294	1 520 663 297
Produits accessoires	91 907 995	53 924 225
CHIFFRE D'AFFAIRES	61 739 646 248	64 223 075 141
Production stockée	-629 091 356	-1 030 070 705
Autres produits	1 559 509 878	146 248 295
TOTAL PRODUITS	62 670 064 770	63 339 252 731
Achats et frais sur achats	44 914 543 090	36 751 398 513
Variation de stock	-337 859 595	2 429 595 490
Transports	1 888 630 542	1 755 312 974
Services extérieurs	6 925 660 524	7 605 596 776
Impôts et taxes	652 870 492	656 369 217
Charges et pertes diverses	170 255 285	444 702 191
TOTAL CHARGES	54 214 100 338	49 642 975 161
VALEUR AJOUTEE	8 455 964 432	13 696 277 570
Frais de personnel	2 657 505 373	2 725 344 387
Dotations aux amortissements	730 749 858	736 218 854
Dotations nettes aux provisions	118 062 995	1 263 792 332
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 949 646 206	8 970 921 997
Produits financiers	1 337 162 573	1 295 855 997
Charges financières	33 282 820	187 821 215
RESULTAT FINANCIER	1 303 879 753	1 108 034 782
Produits H.A.O.	328 856 886	328 412 933
Charges H.A.O.	6 307 790	309 166 975
RESULTAT EXCEPTIONNEL	322 549 096	19 245 958
IMPOT SOCIETE	1 185 371 727	3 654 573 816
RESULTAT NET	5 390 703 328	6 443 628 921

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions d'actif immobilisé
+ Produits encaissables restants }

		E.B.E.			
(SA)	Frais financiers	19 269 207	(TT)	Transferts de charges d'exploitation	5 527 774 716
(SC)	Pertes de change	14 013 613	(UA)	Revenus financiers	11 297 236
(SL)	Charges H.A.O.	0	(UE)	Transferts de charges financières	1 336 093 702
(SQ)	Participations	0	(UC)	Gains de change	0
(SR)	Impôt sur le résultat	1 185 371 727	(UL)	Produits H.A.O.	1 068 871
			(UN)	Transferts de charges H.A.O.	205 514 379
					0
Total (I)		1 218 654 547	Total (II)		7 081 748 904

CAFG : Total (II) - Total (I) = 5 863 094 357 (N-1) : 7 522 187 463

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 5 863 094 357 - 6 284 250 000 = -421 155 643 (N-1) : 2 135 687 463

(En N-1) AF = 7 522 187 463 5 386 500 000 (N-1) : 2 135 687 463

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)	
(BC)	Marchandises			ou	-447 884 763
(BD)	Matières premières	1 722 629 324		ou	
(BE)	En-cours			ou	-85 755 640
(BF)	Produits fabriqués			ou	-507 599 193
(A)	Variation globale nette des stocks	681 389 728		ou	0

Variation des créances: N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)	
(BH)	Fournisseurs, avances versées	1 279 231 634		ou	
(BI)	Clients	519 716 736		ou	
(BJ)	Autres créances			ou	
(BU)	Ecarts de conversion - Actif (1)	0		ou	0
(B)	Variation globale nette des créances	1 798 948 370		ou	0

Variation des dettes circulantes: N - (N - 1)		Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)	
(DI)	Clients, avances reçues			ou	
(DJ)	Fournisseurs d'exploitation			ou	4 810 346 523
(DK)	Dettes fiscales	-2 478 169 127		ou	
(DL)	Dettes sociales			ou	8 807 618
(DM)	Autres dettes			ou	33 515 580
(DN)	Risques provisionnés			ou	
(DU)	Ecarts de conversion - Passif (1)			ou	
(C)	Variation globale nette des dettes circulantes			ou	2 374 500 594

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 105 837 504 ou 0

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2006	2005
Excédent brut d'exploitation	5 527 774 716	9 916 120 233
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	-105 837 504	818 563 127
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	5 421 937 212	10 734 683 360

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2006		Exercice 2005
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	0	0	0
	Croissance interne	0	0	0
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0	0
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	277 878 488	123 342 507	41 404 135
	Croissance externe	0	0	0
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	33 173 656	1 800 000	3 649 310
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	311 052 144	125 142 507	45 053 445
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	105 837 504	0	818 563 127
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	416 889 648	125 142 507	863 616 572
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)	0	8 000 000	-8 000 000
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	0	0	-611 800 255
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	283 747 141	0	243 816 317

Réf.		Exercice 2006		Exercice 2005
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	6 284 250 000	5 863 094 357	2 135 687 463
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)	0	0	0
FR	Autres dettes financières (2)	0	0	600 000
	(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois	0	0	0
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	421 155 643	0	2 136 287 463
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	704 902 784	0	2 380 103 780
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou - 7 706 424 922			8 411 327 706
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou - 8 411 327 706			6 031 223 926
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi - ; - si Ressources) -704 902 784	0	704 902 784	2 380 103 780
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé	0	0	0

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois		Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		607 065 280	ou	0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		97 837 504	ou	0
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		0	ou	704 902 784
TOTAL		704 902 784	=	704 902 784

INTRODUCING DAVIDOFF CIGARETTES



Davidoff
CIGARETTES

ABUS DANGEREUX POUR LA SANTÉ